

**DOSSIER D'ETUDE ENVIRONNEMENTAL DE
GESTION DES ACTIVITES PHYSIQUES**

**PLAN D' ACTIONS DES
ACTIVITES PHYSIQUES
AU SDMIS
2020-2023**



LA COMMANDE :

Dans le cadre du stage EAP3, il m'est demandé de réaliser un plan d'actions pour les activités physiques au SDMIS.

TABLE DES MATIERES

LA COMMANDE :	2
GLOSSAIRE	5
REMERCIEMENTS	6
INTRODUCTION.....	7
PARTIE 1 : ANALYSE DE L’EXISTANT	8
1. Situation : Environnement professionnel	8
1.1. Le département du Rhône et la métropole de Lyon.....	8
1.2. Le Service départemental et métropolitain d’incendie et de secours	8
1.2.1. L’organigramme du SDMIS.....	8
1.2.2. Un maillage territorial de proximité.....	9
1.2.3. Le budget.....	9
1.2.4. L’activité opérationnelle	10
2. L’activité physique au SDMIS	11
2.1. Les effectifs	11
2.2. Présentation du pôle.....	11
2.3. Le contrôle de la condition physique.....	13
2.4. Les référents sport	13
2.4.1. Les référents sport des groupements	13
2.4.2. Les référents sport des casernes	14
2.5. Le plan de prévention par les activités physiques	14
3. L’hygiène et la sécurité	14
3.1. La mise en œuvre de la politique hygiène et la sécurité.....	14
3.2. L’organisation de la fonction Hygiène et Sécurité	14
3.3. Le CHSCT et le CCDSPV.....	15
3.3.1. Les documents et outils principaux.....	15
3.3.2. Quelques chiffres (sources GMS)	15
4. Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM).....	20
4.1. L’organigramme	20
4.2. Ses missions.....	21
5. Objectifs : Dresser les enjeux de la lettre de commande.....	21
PARTIE 2 : PROPOSITIONS/OPTIMISATIONS.....	23
1. Dynamiser le réseau	23
2. Atteindre 95% de réalisation des ICP	23
3. Améliorer la prise en compte des agents en reprise d’activité ou en difficulté physique	24
3.1. Les agents en reprise d’activité	24

3.2. Les agents en difficulté physique	25
4. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service.....	25
4.1. Le numérique	25
4.2. Humain	26
5. Optimiser le fonctionnement de la filière AP.....	26
PARTIE 3 : EXPRESSION DES BESOINS	27
1. Humain	27
1.1. Plan de formation.....	27
1.2. Projet de mise en place de l'Activité Physique Adaptée	29
1.3. Les techniques d'optimisation du potentiel	30
2. Technique	30
2.1. Le matériel de sport	30
2.1.1. Les marchés	30
2.1.2. Note de service sur l'organisation de la filière et la gestion du matériel	31
2.2. Le numérique	33
2.3. L'application Activity Lab	34
3. Organisationnel	35
CONCLUSION	36
ANNEXES	37
ANNEXE 1	38
ANNEXE 2	39
ANNEXE 3	40
ANNEXE 4	41
ANNEXE 5	42
ANNEXE 6	46
ANNEXE 7 :	47

GLOSSAIRE

ACFI	: Agent chargé de la fonction inspection
AP	: Activité Physique
APS	: Activité Physique et Sportive
BNSSA	: Brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique
CCDSPV	: Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires
CHSCT	: Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
CNFPT	: Centre national de la fonction publique territoriale
EAP1/2/3	: Encadrant/Éducateur/Conseiller des Activités Physiques
EFQM	: European Foundation for Quality Management
EPCI	: Établissement Public de Coopération Intercommunale
FI SPP	: Formation Initiale de Sapeur-Pompier Professionnel
FMPA	: Formation de maintien et de perfectionnement des acquis
GEEF	: Gestion des emplois, effectif et formation
GFOR	: Groupement formation
GMS	: Groupement management par la sécurité
ICP	: Indicateurs de la condition physique
IUV	: Intervention d'urgence sur véhicules
JSP	: Jeune sapeur-pompier
PATS	: Personnel administratif et technique
PRAP	: Prévention des risques liés à l'activité sportive
SACR	: Schéma d'analyse et de couverture des risques
SDIS	: Service Départemental d'Incendie et de Secours
SDMIS	: Service départemental-Métropolitain d'Incendie et de Secours
SPP	: Sapeur-pompier professionnel
SPV	: Sapeur-pompier volontaire
SR	: Secours routier
SSQVS	: Santé, sécurité et qualité de vie en service
SSSM	: Service de santé et de secours médical
SUAP	: Secours d'urgence aux personnes
UV	: Unité de valeur

REMERCIEMENTS

- Au lieutenant-colonel Christian BOUCHE, chef du groupement formation du SDMIS
- Au capitaine Pierre-Marie GRANDCOLAS, conseiller technique zonal
- À Monsieur Maxime DUSSERT, professeur intervenant au CNFPT
- À tous les intervenants de la formation EAP3
- Au lieutenant hors classe Hugues DALIN, ex conseiller technique du SDMIS et de la zone Sud-Est
- Au lieutenant de 1^{ère} classe Pierre VIALARET, du groupement management par la sécurité
- À la commandante Amélie GENIN, du SDMIS
- Au médecin capitaine Alexandre QUIBLIER, du SDMIS
- À l'infirmier capitaine Christophe FLEURY, du SDMIS
- Au lieutenant de 1^{ère} classe Pierre FONTES, du SDMIS
- À Madame Magali CAUDY, du SDMIS
- Au sergent-chef Thierry CIMALA, pôle activités physiques du SDMIS
- Au sergent-chef Emeric NIKOLAUS, du pôle activités physiques de SDMIS
- À l'adjudant Alexandre Le Roy, du SDMIS

INTRODUCTION

Pour accomplir leurs missions en sécurité et de manière optimale, les sapeurs-pompiers se doivent d'avoir une bonne condition physique. C'est pour cette raison que la pratique des activités physiques et sportives chez les sapeurs-pompiers est primordiale. En effet, elle leur permettra de répondre au mieux aux exigences et contraintes physiques opérationnelles, un maintien de la condition physique tout au long de leur carrière et la réduction de l'accidentologie sportive. De plus, le sport est essentiel pour le bien-être physique mais également mental. Cette pratique doit bien sûr être accompagnée d'une bonne hygiène de vie.

La préservation du capital santé doit donc être un objectif majeur des sapeurs-pompiers.

Le SDMIS s'est engagé en 2019 dans une démarche EFQM dans le but d'améliorer la performance de l'établissement. Pour cela, **un plan quinquennal a été réalisé** : Préparons l'avenir 2019-2023. **Il repose sur 3 axes de transformation** :

- S'adapter à l'évolution de nos missions de secours et assurer la qualité de notre réponse opérationnelle auprès des victimes et préserver la santé, la sécurité et la qualité de vie en service des personnels du SDMIS.
- Favoriser l'intelligence collective et le savoir-faire des équipes.
- Développer l'agilité de l'établissement public tout en garantissant l'efficacité économique, sociale et environnementale.

Et sur 5 fondamentaux :

- Le Schéma d'Analyse et de Couverture des risques
- Santé, sécurité, et qualité de vie en service
- Performance économique
- SDMIS numérique
- Démarche d'excellence.

Le but du plan d'action pour les activités physiques est de répondre à cette démarche EFQM.

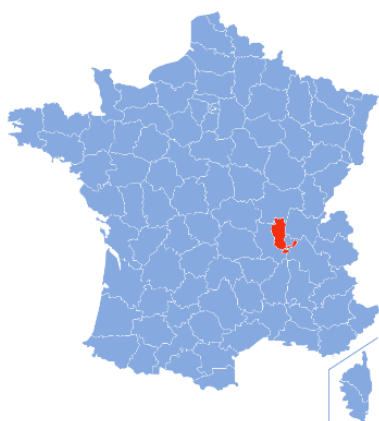
Pour répondre à la commande, mon document sera composé en 3 parties :

- **Partie 1** : L'analyse de l'existant
- **Partie 2** : Les propositions d'optimisation
- **Partie 3** : L'expression des besoins

PARTIE 1 : ANALYSE DE L'EXISTANT

1. Situation : Environnement professionnel

1.1. Le département du Rhône et la métropole de Lyon



Le département du Rhône est un département français de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Ses habitants sont appelés les Rhodaniens et Rhodaniennes. La Poste lui attribue le code 69, qu'il partage avec la métropole de Lyon, tous deux faisant partie pour ce qui concerne l'administration de l'État de la circonscription départementale du Rhône.

Historiquement constitué de l'agglomération lyonnaise et de territoires de moyenne montagne, le Rhône ne compte plus, depuis le 1^{er} janvier 2015, que les territoires extérieurs à la métropole de Lyon.

Le département du Rhône compte 460 000 habitants.

La métropole de Lyon ou Grand Lyon est une collectivité à statut particulier, située dans la circonscription départementale du Rhône, en région Auvergne-Rhône-Alpes. Créée le 1^{er} janvier 2015, la métropole de Lyon remplace la communauté urbaine de Lyon et, dans le territoire de celle-ci, le département du Rhône. Elle exerce à la fois les compétences d'un département et celles d'une métropole, pour les 59 communes qui la composent au 1^{er} janvier 2018.

La métropole compte 1 400 000 habitants.

1.2. Le Service départemental et métropolitain d'incendie et de secours

Suite à la création en 2014 d'une nouvelle collectivité territoriale, regroupant le département du Rhône et la métropole de Lyon, le SDIS du Rhône est devenu le SDMIS en janvier 2015. C'est une structure unique en France, de par sa couverture des deux territoires réunis dans la circonscription départementale du Rhône.

1.2.1. L'organigramme du SDMIS

Le Directeur du SDMIS est le contrôleur général Serge Delaigue. L'établissement public est sous la gouvernance du Préfet Pascal Mailhos pour la partie opérationnelle et de la présidente du SDMIS madame Zémorda Khelifi (depuis le 5/11/2020) pour la partie administrative et financière.

Voir ANNEXE 1.

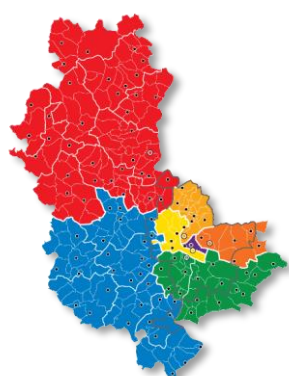
1.2.2. Un maillage territorial de proximité

Le SDMIS est divisé en 7 **groupements territoriaux**, 4 sites état-major, 101 casernes (+ 1 caserne logistique).

Il est composé de plus de **6000 agents** :

- 1260 SPP,
- 5000 SPV,
- 350 PATS.

De plus, 1250 jeunes sapeurs-pompiers sont répartis en 42 sections.



NORD / 118 communes / 218 200 hab. / 33 casernes / 1 480 SP
SUD-OUEST / 82 communes / 208 400 hab. / 31 casernes / 1 390 SP
SUD-EST / 31 communes / 464 000 hab. / 17 casernes / 1 230 SP
EST / 9 communes / 290 400 hab. / 7 casernes / 580 SP
CENTRE-NORD / 19 communes / 163 000 hab. / 7 casernes / 440 SP
CENTRE-OUEST / 7 communes / 275 300 hab. / 5 casernes / 440 SP
CENTRE / 1 communes / 171 475 hab. / 2 casernes / 200 SP

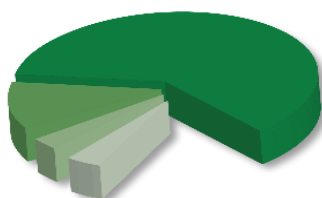
1.2.3. Le budget

Le budget du SDMIS est de **188.72M€** en 2020.

Fonctionnement : 153.10 M€

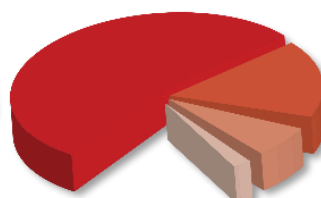
Recettes

Métropole de Lyon : 116,5 M€
Département du Rhône : 21,56 M€
Communes et EPCI du département du Rhône : 7,53 M€
Recettes liées aux ressources humaines : 2,36 M€ Produits exceptionnels : 2,32 M€ Interventions et prestations payantes : 1,78 M€ Autres recettes : 1,04 M€



Dépenses

Dépenses de personnel : 107,71 M€
Autres dépenses ordinaires : 30,56 M€
Amortissements : 12,3 M€
Mouvements financiers : 2,47 M€



Investissement : 35,62 M€

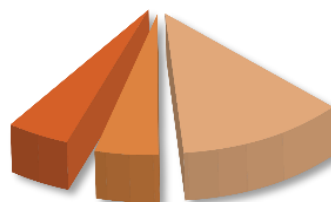
Recettes

Emprunts : 18,59 M€
Autofinancement : 12,3 M€
Produits de cession : 0,34 M€
Dotations de l'État : 3,9 M€
Participation des communes : 0,32 M€
Divers : 0,2 M€



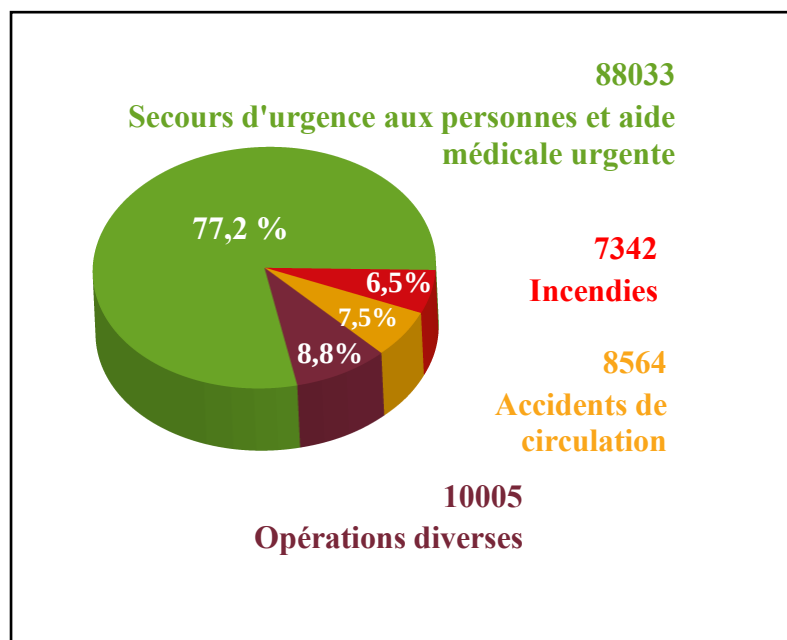
Dépenses

Patrimoine immobilier : 11,76 M€
Véhicules et matériel d'intervention : 10,13 M€
Informatique et transmissions : 7,2 M€
Emprunts et dettes : 2,25 M€
Opération entre sections (amortissement) : 2,3 M€
Autres matériels et divers : 1,78 M€
Divers (opérations patrimoniales d'ordre) : 0,2 M€



1.2.4. L'activité opérationnelle

Les sapeurs-pompiers du SDMIS ont réalisé près de **114000 interventions** en 2019.



Plus de 530000 appels

Près de **1450** appels par jour en moyenne

Plus de 150000 sorties d'engins

2. L'activité physique au SDMIS

2.1. Les effectifs

- 263 EAP1
- 102 EAP2
- 3 EAP3

La filière EAP du SDMIS possède un **maillage territorial** intéressant grâce au nombre d'encadrants des activités physiques (voir ANNEXE 2). Ces derniers nous permettent d'agir largement sur l'ensemble du département et de la métropole dans le cadre du plan de prévention mis en place en 2014. Le problème réside dans les **changements de caserne annuels** qui ne prennent pas en compte la spécialité AP.

2.2. Présentation du pôle

Le pôle AP fait partie du bureau **mise en œuvre des formations SUAP/SR/IUV-Jeunesse-AP** dirigée par la commandante Amélie Genin. Il est basé au **groupement formation** à Saint-Priest (voir organigramme en ANNEXE 2).

- **Chef de pôle** : Lieutenant hors classe Jérôme Labrosse, EAP2 (en cours de formation EAP3) qui partage son temps entre gardes opérationnelles (40%) et fonctionnel au pôle activités physiques (60%). À cela s'ajoute 4 à 6 semaines d'astreintes.
- **Deux adjoints EAP2** : le sergent-chef Thierry Cimala et le Sergent-Chef Emeric Nikolaus. Tous les deux partagent leur temps de travail en 1/3 de gardes opérationnelles et 2/3 de fonctionnel au pôle activités physiques.
- **Une secrétaire** Nadine Bouhassoune partage le secrétariat du pôle activités physiques avec d'autres missions au pôle finances.

Les missions :

- **Les manifestations sportives :**
 - ⇒ Organisation et encadrement des cross :
 - 2 à 3 cross d'entraînement
 - Le cross départemental
 - Le cross interdépartemental
 - Le cross national
 - ⇒ Organisation et encadrement des challenges de la qualité :
 - Le challenge départemental
 - Le challenge régional
 - La finale nationale

- **La formation**

⇒ APS 1 : UV 4.2 FISPP

- Mise en place du scénario pédagogique dans la FI SPP.
- Encadrement assuré par un EAP1 sous contrôle du Pôle Activités Physiques.
- Présence du pôle AP pour toutes les évaluations.

⇒ EAP1 : Le GFOR du SDNIS possède l'agrément du CNFPT pour organiser et valider cette formation de 40 h.

⇒ EAP2 : Stage CNFPT de 80 h organisé dans un des SDIS de la zone.

⇒ EAP3 : Stage CNFPT de 80h.

⇒ Modules complémentaires :

- EAP Arbitrage et Jury : Stage de 16 h dispensé par le SDNIS
- EAP JSP : Stage de 16 h dispensé par le SDNIS.
- EAP PRAP : Stage CNFPT de 16 h

⇒ FMPA :

- EAP1 : 2 jours tous les 3 ans.
- EAP2 : 2 jours tous les 3 ans.

⇒ Préparation et examen du recyclage BNSSA : 2 jours par an.

- **Les concours et recrutements :**

- **Caporal SPP** : Concours d'aptitude organisé par la zone et centralisé au SDNIS sur une durée moyenne de 10 jours : derniers concours en **2013** et en **2018**. Le prochain aura lieu en **novembre 2021**.
- **Recrutement interne caporal SPP** : Le SDNIS organise en moyenne un recrutement SPP par an. Les épreuves sportives sont organisées sur 2 jours pour environ **150 candidats** sélectionnés sur dossier.
- **Le Brevet de JSP** : 2 jours par an (entre 100 et 150 candidats) + Brevet de rattrapage 2 jours par an.
- **Le matériel de sport et les infrastructures sportives** : Le pôle activité physique supervise le suivi de l'ensemble du matériel de sport. Il établit certaines conventions pour l'utilisation d'infrastructures extérieures (piscines, stades d'athlétisme...).

Les vérifications des installations dépendent du groupement bâtiment et du GMS.

Le budget AP du SDNIS :

Le budget prévisionnel du matériel de sport au SDNIS est prévu pour 4 années (2018-2021). Il est décomposé en 2 marchés. Le renouvellement se fera pour 2022.

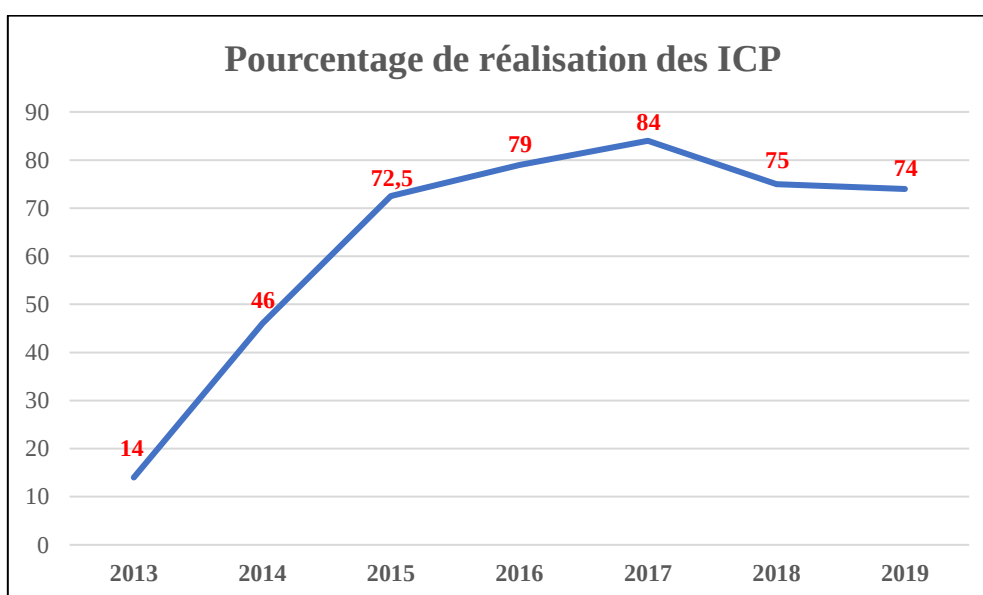
Marchés publics :

Lot 1 : petit matériel	Lot 2 : gros matériel + maintenance
150 000 Euros HT	500 000 Euros HT
180000 Euros TTC	600 000 Euros TTC

2.3. Le contrôle de la condition physique

Le contrôle se faisait depuis 2015 lors des FMPS de secours routier, ce qui a permis d'augmenter nettement le taux de réalisation. Ils sont passés d'un taux inférieur à 50% à plus de 80% en 2 ans. À partir de 2021, les ICP se feront de nouveau en caserne.

Évolution de réalisation des ICP :



2.4. Les référents sport

Des référents sport de groupement et de caserne ont été mis en place.

2.4.1. Les référents sport des groupements

Nous avons décidé de mettre en place un **binôme officier/EAP2**. Ils sont le relais du pôle AP au sein des groupements territoriaux. Ils permettent la transmission des informations montantes et descendantes entre le pôle et les casernes du SDMIS. L'officier référent n'est pas forcément de la filière. Il est là pour la **partie management et la relation avec le chef de groupement et les chefs de caserne** notamment pour la problématique des **ICP**. L'EAP2 apporte son expertise. C'est le « conseiller technique » du groupement. Il a la possibilité d'utiliser **150h sur son temps de travail**.

2.4.2. Les référents sport des casernes

Les référents sport de casernes coordonnent la spécialité au niveau « local ». Ils ont en charge la gestion du matériel, les ICP, les séances de sport en caserne. Ils sont en relation avec les référents de groupements pour toute problématique.

2.5. Le plan de prévention par les activités physiques

Afin de préserver la capacité opérationnelle et le maintien d'une bonne condition physique tout au long de la carrière des sapeurs-pompiers, le SDIS du Rhône a mis en place en 2014 un plan de prévention par les activités physiques (ANNEXE 4). Il repose sur 5 axes :

- Actions sur **les ICP**,
- Actions **curatives et préventives des entorses**,
- Actions de **prévention et d'adaptation des infrastructures et du matériel**,
- Actions sur les séances d'activités physiques **animées par la filière EAP** et encadrées par la hiérarchie
- Actions sur les séances d'activités physiques **non animées par un membre de la filière** encadrement des activités physiques (EAP).

3. L'hygiène et la sécurité

3.1. La mise en œuvre de la politique hygiène et la sécurité

La politique en matière **d'hygiène et de sécurité** représente une priorité affichée dans les documents structurants du SDMIS. Pour les SPP et les SPV, elle est intégrée dans le **SACR** dans la partie sécurité des sapeurs-pompiers dans le domaine opérationnel. Concernant les **PATS**, cette politique est décrite dans le règlement intérieur.

3.2. L'organisation de la fonction Hygiène et Sécurité

La fonction « hygiène, sécurité et conditions de travail est réalisée par le groupement « management de la sécurité (GMS) » depuis 2016, rattaché à la direction du numérique et du management par la sécurité, la qualité et la performance globale (DNSP).

Le GMS est chargé de la mise en œuvre de la politique d'hygiène et de sécurité et se compose de :

- **1 chef de groupement**, conseiller de prévention, Lieutenant-colonel SPP ;
- 1 adjoint, conseiller de prévention, ingénieur ;
- 1 assistant de prévention capitaine SPP ;
- 1 assistant de prévention lieutenant SPP ;
- 1 assistant de prévention/ ergonome, ingénieur ;
- 1 assistante de direction (adjointe administrative de la DNSP) ;
- 1 contractuelle de 3 mois (cadre C).

3.3. Le CHSCT et le CCDSPV

Le CHSCT se réunit au minimum trois fois chaque année.

Le SDMIS a choisi de réunir le CCDSPV indépendamment du CHSCT. Le CCDSPV se réunit également au moins trois fois dans l'année sur les sujets d'hygiène et de sécurité concernant les SPV, préalablement présentés au CHSCT.

3.3.1. Les documents et outils principaux

Le **document unique d'évaluation des risques professionnels** a été créé en 2008. Ce recueil des risques est constitué de trois tomes (tome 1 : unités fonctionnelles, tome 2 : péri-opérationnel, tome 3 : opérationnel) et fait l'objet d'une présentation chaque fin d'année au CHSCT et au CCDSPV.

En complément du document unique, plusieurs plans et programmes d'actions sont rédigés pour garantir la sécurité des personnels du SDMIS.

Il s'agit du **plan de prévention des risques psycho-sociaux**, du programme de prévention des risques professionnels (risques routiers, canicule, addictions, des EPI et du matériel, etc.), du plan d'actions relatif à la prévention des risques liés aux activités physiques et sportives.

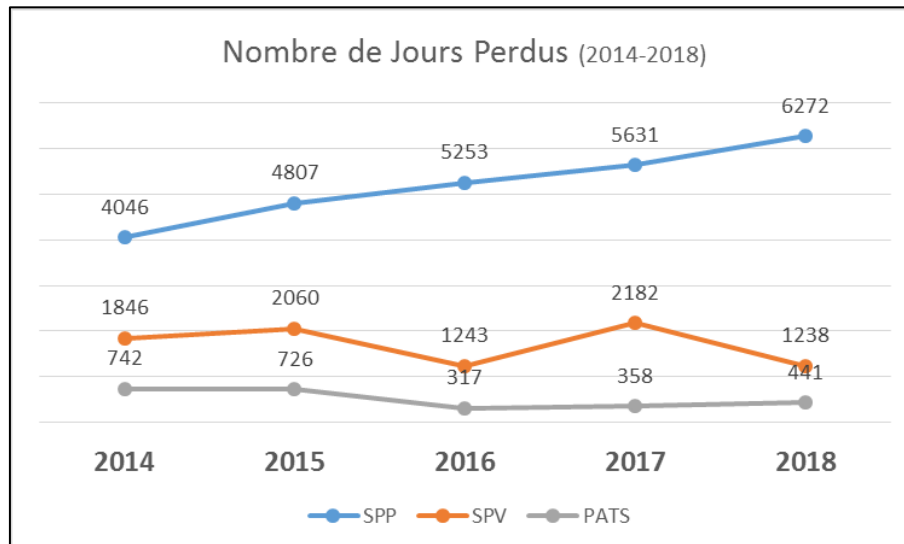
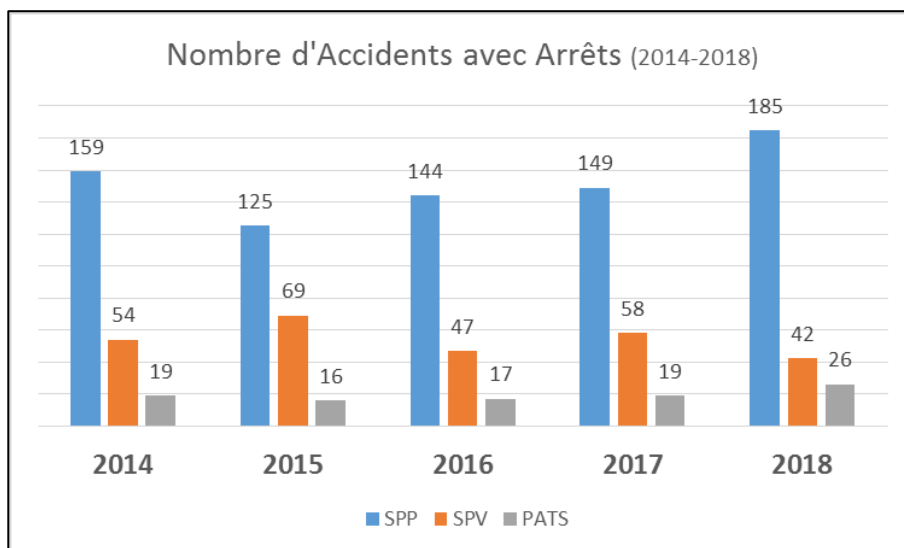
3.3.2. Quelques chiffres (sources GMS)

Il y a eu **253 accidents avec arrêts** en 2018 (*dont 17 accidents de trajet*) pour 6230 agents
Soit 4% des agents (+12% par rapport à 2017)

7951 jours perdus (*dont 439 jours pour les accidents de trajet*) (- 2% par rapport à 2017)

31,3 jours en moyenne par arrêt (-14% par rapport à 2017)

Évolution de la répartition des accidents avec arrêt de travail (2014-2018)

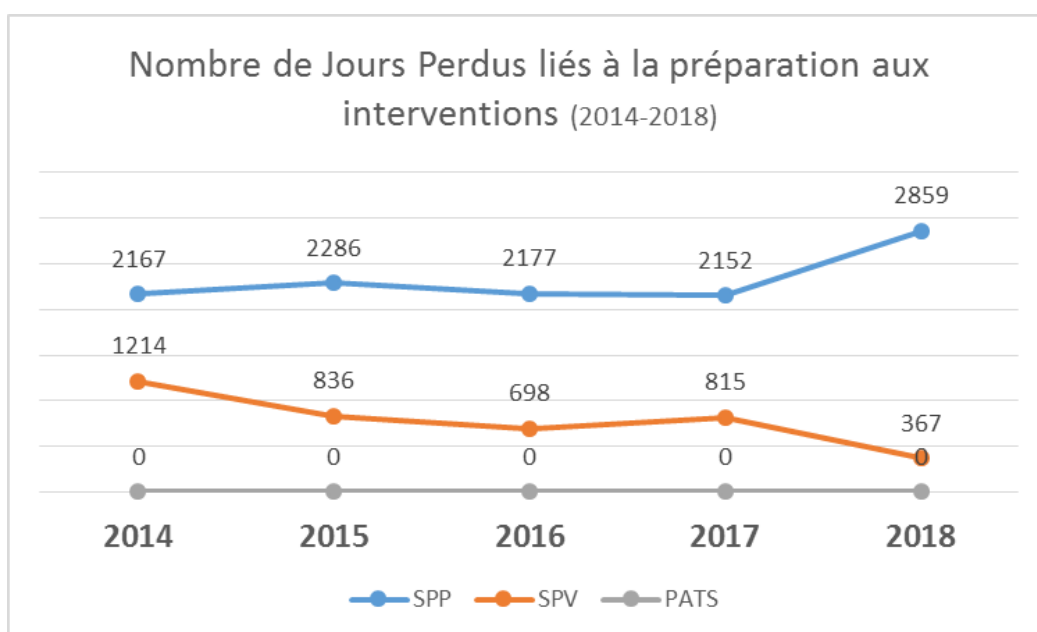
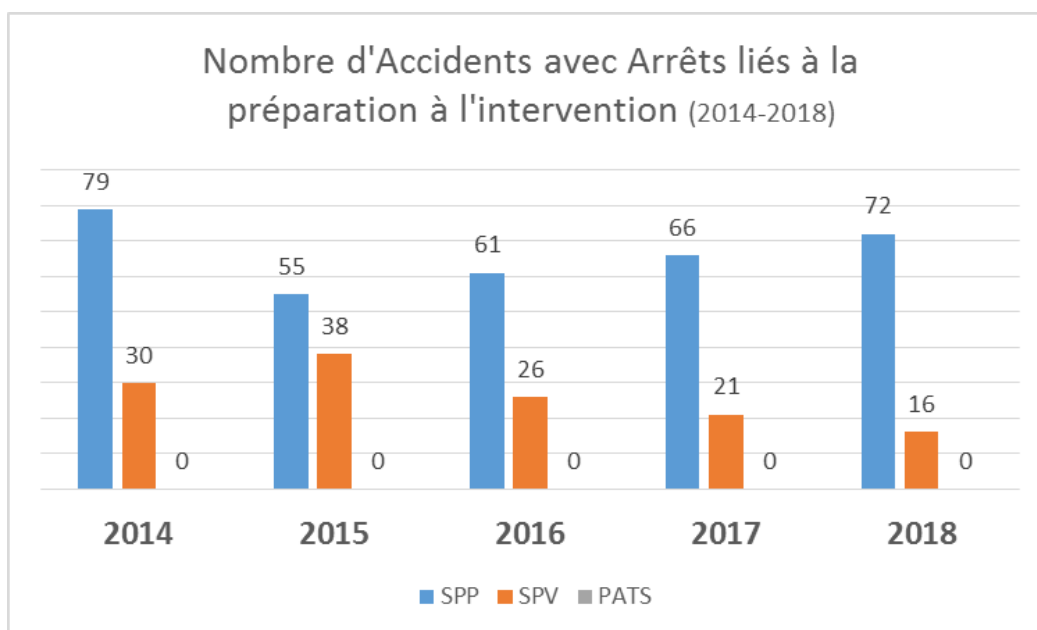


Impact des accidents liés à la préparation à l'intervention

Les accidents liés à la préparation à l'intervention correspondent à l'ensemble des accidents survenus en manœuvre, sport ... Ils concernent uniquement les SPP et SPV.

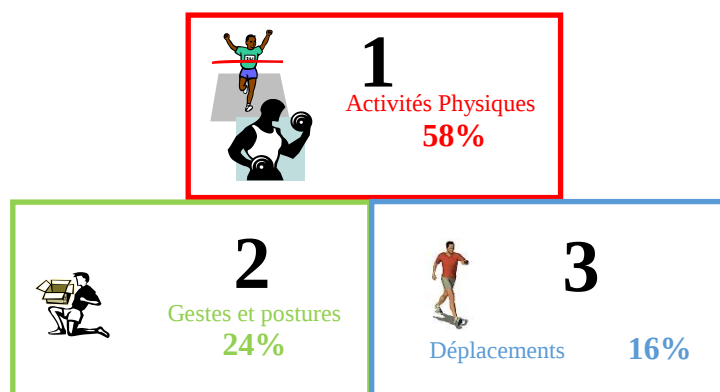
- **88 accidents avec arrêt** pour 5873 SPP/SPV = 15 pour 1000 SPP/SPV (= 2017)
- **3226 jours perdus** (+8% par rapport à 2017)
- **Durée moyenne d'un accident** = 36,7 jours par arrêt (+7% par rapport à 2017)

Évolution des accidents liés à la préparation à l'intervention avec arrêt :



Les accidents liés à la préparation à l'intervention

Top 3 des activités liées à la préparation à l'intervention entraînant le plus d'accident :



Accidents les plus impactant de l'année 2018

- Lors de la réception d'une série de tractions, l'agent a ressenti une forte douleur au niveau des lombaires : **273 jours d'arrêt.**
- L'agent s'est claqué le mollet droit en tirant un dévidoir : **204 jours d'arrêt.**
- Sur un changement d'appui, l'agent a ressenti une forte douleur dans le genou droit : **244 jours d'arrêt.**

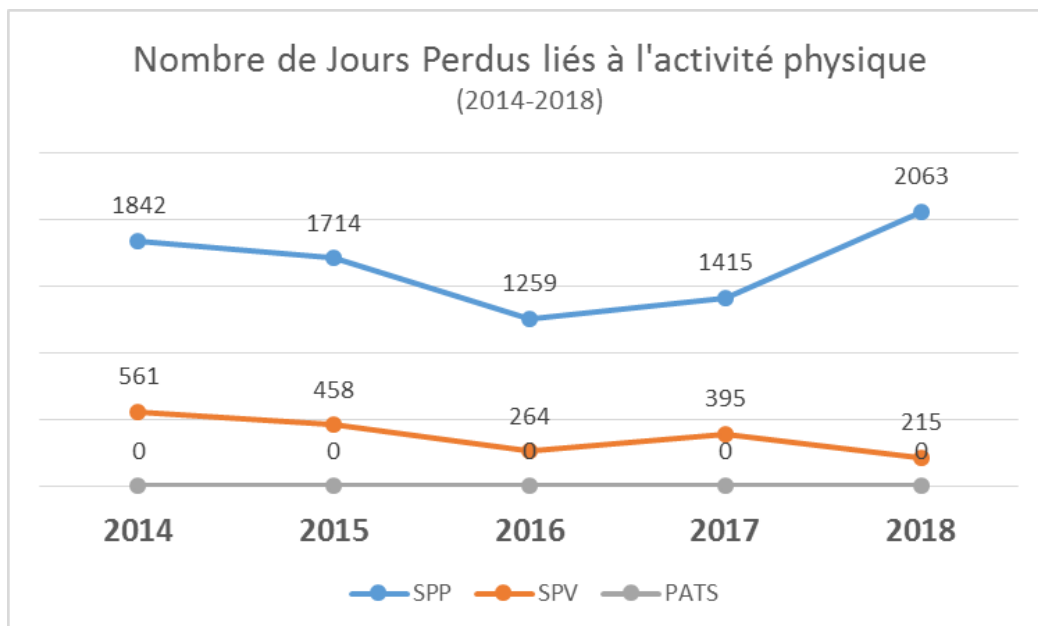
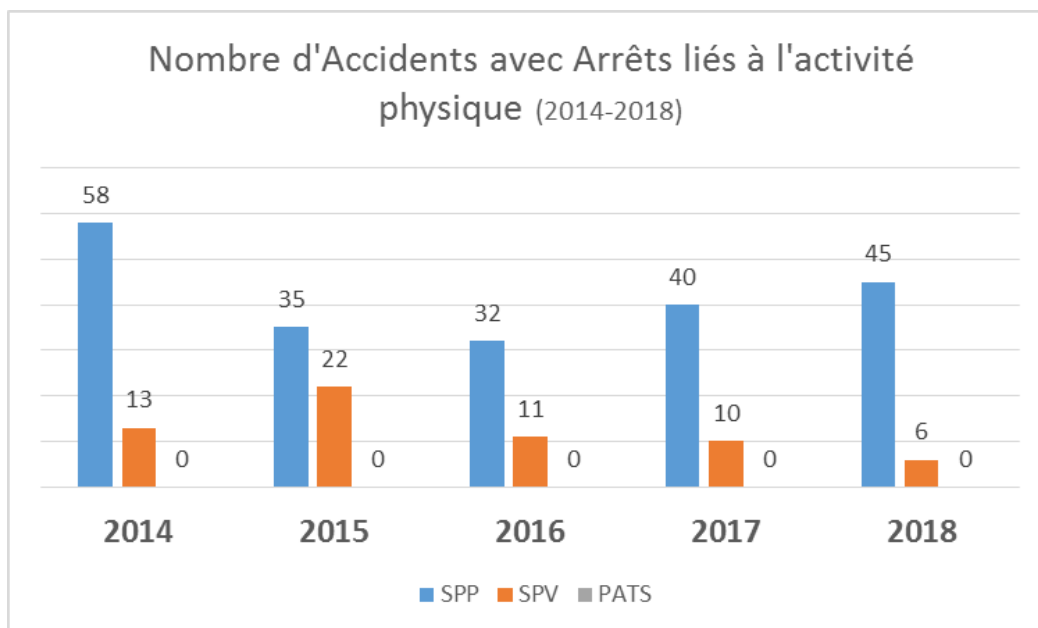


« En 2018, il y a une forte hausse des accidents de sport : +25%. »

Impact des accidents liés à l'Activité Physique

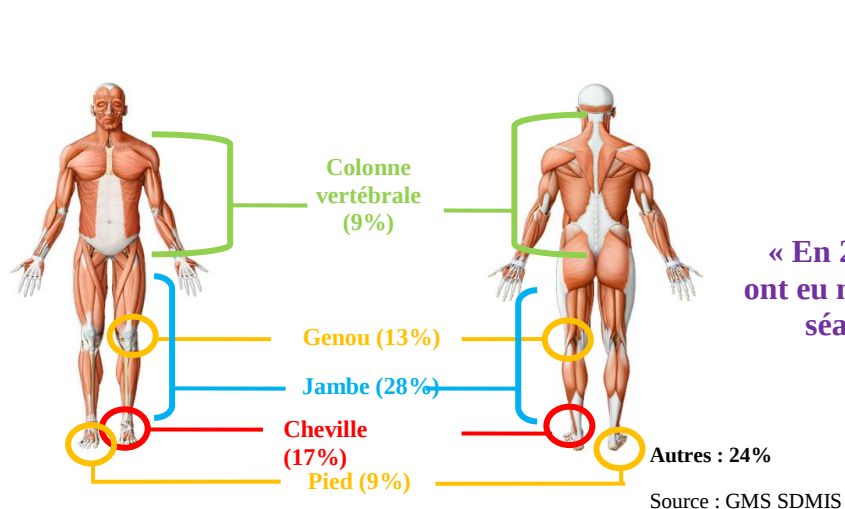
- 51 accidents avec arrêt pour 5873 SPP/SPV = **8,7 pour 1000 agents** (= 2017)
- **2278 jours perdus** (+25% par rapport à 2017)
- **44,7 jours** en moyenne par arrêt (+23% par rapport à 2017)

Évolution de la répartition des accidents liés à l'activité physique



Les accidents liés à l'Activité Physique en 2018

Lésions les plus fréquentes (SPP/SPV) :



« En 2018, les accidents en sport ont eu majoritairement lieu lors des séances de sport individuel encadrées »

Accidents les plus impactant de l'année 2018

- Lors de la séance de sport pendant l'échauffement, sur un changement d'appui, forte douleur au genou : **244 jours d'arrêt.**
- L'agent a chuté de sa hauteur lors d'une course à pied : **316 jours d'arrêt.**
- Lors d'un échauffement avant un match de foot, une douleur intense est apparue au talon : **94 jours d'arrêt.**

4. Le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM)

4.1. L'organigramme

Voir ANNEXE 6.

4.2. Ses missions

Elles sont définies à l'article R.1424-24 du Code général des Collectivités Territoriales

Le service de santé et de secours médical exerce les missions suivantes :

- La **surveillance de la condition physique** des sapeurs-pompiers.
- L'exercice de la médecine professionnelle et d'**aptitude** des sapeurs-pompiers professionnels et de la médecine d'aptitude des sapeurs-pompiers volontaires, dans les conditions prévues à l'article R.1424-28.
- Le conseil en matière de médecine préventive, **d'hygiène et de sécurité**, notamment auprès du comité d'hygiène et de sécurité.
- Le **soutien sanitaire** des interventions des services d'incendie et de **secours et les soins d'urgence** aux sapeurs-pompiers.
- La participation à la **formation des sapeurs-pompiers** au secours à personnes.
- La surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste du service.

En outre, le service de santé et de secours médical participe :

- Aux **missions de secours d'urgence** définies par l'article L.1424-2 et par l'article 2 de la loi n° 86-11 du 6 janvier 1986 relative à l'aide médicale urgente et aux transports sanitaires.
- Aux opérations effectuées par les services d'incendie et de secours **impliquant des animaux ou concernant les chaînes alimentaires**.
- Aux missions de prévision, de prévention et aux interventions des services d'incendie et de secours, dans les domaines des risques naturels et technologiques, notamment lorsque la présence de certaines matières peut présenter des risques pour les personnes, les biens ou l'environnement.

5. Objectifs : Dresser les enjeux de la lettre de commande

Dans cette partie, le but est de réaliser une **analyse SWOT** de la filière AP du SDMIS. Elle va permettre de définir les **forces** et les **faiblesses** mais aussi les **opportunités** et les **menaces**.

- **Strengths** (forces) : caractéristiques qui donnent un avantage à la filière AP.
- **Weaknesses** (faiblesses) : caractéristiques qui désavantagent la filière.
- **Opportunities** (opportunités) : Éléments de l'environnement que la filière AP peut exploiter à son avantage.
- **Threats** (menaces) : Éléments de l'environnement que la filière AP qui pourraient poser des problèmes.

FORCES

- Le SDMIS dispose de moyens très importants en termes de matériels sportifs et de logistique
- Les différentes conventions mises en place avec les établissements extérieurs permettent l'accès à des pratiques d'activités physiques sur le temps de repos ou de garde (stades d'athlétisme, piscines...)
- La politique générale numérique du SDMIS : le bureau du numérique permet de faire évoluer nos supports notamment en termes de formation ouverte à distance
- Réseau EAP important réparti sur l'ensemble du territoire
- 1 pôle composé de 3 agents
- Budget conséquent pour répondre aux demandes de matériel
- Une concertation zonale

FAIBLESSES

- Difficulté à maintenir tous les EAP impliqués.
- Les référents sport des groupements et des casernes ne se sentent pas tous concernés comme il le devraient et n'assurent pas les missions qui leur sont dévolues.
- SSSM en cours de réorganisation
- Difficulté à impulser la réalisation des indicateurs de la condition physique
- Peu de séances de sport encadrées (difficulté avec l'activité opérationnelle)
- Pas de suivi des séances de sport
- 1 FMPE EAP tous les 3 ans qui n'est pas suivie par tous
- Procédure pour la gestion du matériel lourde
- La communication
- Changement de caserne des EAP
- Pas d'analyse ni d'utilisation concrète des ICP

SWOT

OPPORTUNITES

- Conventions avec certaines communes pour profiter de leurs installations
- Un SP EAP2 avec une licence STAPS mention Activité Physique et Adaptée et Santé (APAS)
- Hiérarchie à l'écoute
- L'antenne SSSM au groupement formation
- Travailler en collaboration avec le groupement management de la sécurité (GMS)
- Gestion du matériel par le groupement logistique
- Encore des progrès à faire en matière d'accidentologie

MENACES

- Contexte actuel
- Changement de conseil d'administration
- Pas de vision à moyen terme : changement de direction du SDMIS en 2022
- Baisse probable du budget pour le prochain marché
- Réactions d'une partie du volontariat
- Des EAP ont demandé à arrêter la spécialité
- Pas de renouvellement du plan de prévention depuis 2014
- Pas d'analyse du plan de prévention

PARTIE 2 :

PROPOSITIONS/OPTIMISATIONS

(Voir ANNEXE 7)

Le plan d'action que je propose à mon service est divisé en **5 objectifs** et se fera de 2020 à 2023. Chaque objectif est découpé en plusieurs actions qui sont sous la responsabilité d'un « pilote ». Il y a au total 34 actions qui peuvent être :

- Non engagées (0%)

- Engagées ($\leq 50\%$)

- Avancées ($\geq 50\%$)

- Réalisées ou opérationnelles (100%)

1. Dynamiser le réseau

Ce premier objectif est la partie structurante du plan d'action. Il se décompose en 7 actions.

Il permettra de réaliser les 4 objectifs suivants. Plus la filière AP sera dynamique et volontaire, plus les objectifs fixés seront atteignables.

Le nombre d'EAP1 et d'EAP2 est plutôt conséquent au sein du SDMIS. C'est à la fois un point positif mais aussi négatif : Il est difficile de maintenir tout le monde impliqué. D'ailleurs quelques-uns ont demandé à stopper la spécialité car ils n'ont pas envie de s'investir. De plus la répartition n'est pas la même dans toutes les casernes.

2. Atteindre 95% de réalisation des ICP

Cet objectif est pour moi le plus difficile à réaliser, car il faut arriver à faire changer les mentalités. En effet, il y a des réticences du fait d'avoir peur d'être jugé par les autres. Mais ce n'est également pas une priorité pour de nombreuses casernes. **Il se décompose en 4 actions principales.**

Le taux de réalisation avait nettement progressé en 2015 grâce à l'intégration des ICP à la FMPSA de secours routier intitulé FMPSA SR-ICP. Les ICP étaient réalisés le matin. 2 groupes étaient constitués et travaillaient en miroir :

- Un atelier technique de désincarcération
- Un atelier ICP

L'après-midi était destiné aux manœuvres.

Mais il a été décidé d'arrêter ce module et de remettre la réalisation des ICP en caserne car on retirait 2 heures de technique opérationnelle sur 8 heures de formation.

Le risque est donc de voir replonger le taux de réalisation d'autant plus que le contexte pandémique n'incite pas à les faire. D'ailleurs pour cette fin d'année, les ICP ne se feront que si les chefs de caserne décident de les maintenir. Le taux de réalisation est à **40% au 16 novembre 2020**.

Le but est donc d'éviter cette rechute pour les années suivantes en trouvant des solutions pertinentes qui permettront d'atteindre le taux recherché.

Une alternative au Luc léger moins traumatisante peut être bénéfique pour le SDMIS. Elle permettrait aux SP ayant certaines pathologies (problème au genou ou à la cheville) de réaliser un test d'endurance cardio-respiratoire moins traumatisant. Elle pourrait également être mise à disposition pour les agents de plus de 50 ans en faisant la demande. Les applications **Eval DM** (évaluation individuelle) et **Activity Lab** (évaluation et entraînement individuels et de groupe) déjà utilisées par le SDIS 26 répondraient à cette attente. Elles permettent de mesurer la capacité aérobie.

Mais aussi la participation à un cross d'entraînement ou au cross départemental pourrait valider l'épreuve de Luc Léger. Cette proposition permettrait également de remobiliser les SP pour les manifestations sportives.

3. Améliorer la prise en compte des agents en reprise d'activité ou en difficulté physique

8 actions constituent cet objectif.

Il y a bien sûr déjà une prise en compte des agents en reprise d'activité. Pour **tout arrêt de plus de 21 jours**, quelle que soit la raison, les SP doivent effectuer une visite de reprise au SSSM. Pour **les agents en difficulté physique**, le chef de centre a toute la latitude pour retirer les emplois opérationnels de l'agent. Pour cela il faut déceler le problème.

J'ai pu présenter le plan d'actions au médecin capitaine Alexandre Quiblier et à l'infirmier capitaine Christophe Fleury, affectés au groupement formation. Ils sont favorables à ce plan d'actions et sont d'accord pour travailler avec moi sur le sujet.

3.1. Les agents en reprise d'activité

Pour ces agents, l'objectif du plan d'action est leur prise en charge systématique par un EAP dès le retour en caserne. Le SP aura un plan d'entraînement d'1 mois en fonction de la blessure qu'il a eue. Il devra le suivre avant de reprendre l'activité physique avec la garde notamment le sport collectif.

Il faudra bien sûr faire un suivi et analyser les éventuelles rechutes.

3.2. Les agents en difficulté physique

L'objectif est de déceler le problème physique, mais pas seulement. Le chef de centre doit retirer les emplois du SP s'il juge qu'il y a un risque pour sa santé. Pour cela, il doit y avoir une relation importante entre le chef de centre, l'EAP référent de la caserne, les ressources humaines et le SSSM.

Une fois le problème décelé, l'objectif est de le résoudre au plus vite dans l'intérêt de l'agent mais également du service en proposant des solutions.

Cela s'est fait à la caserne de Villefranche sur Saône : lorsqu'un SP ne faisait pas au moins la moitié du niveau 2 aux ICP, il perdait ses emplois opérationnels.

Une véritable opportunité pour le SDNIS est la possibilité de mettre en place **l'activité physique adaptée** (action N°7) par un spécialiste. Ce spécialiste est adjudant et actuellement affecté au centre de traitement de l'alerte. En parallèle de ses gardes, il a suivi et validé la licence « **enseignement de l'activité physique adaptée et santé** ». Il souhaite mettre ses compétences à profit des agents du SDNIS. Nous nous sommes rencontrés pour en parler. Une réunion avec le SSSM, le GMS et les ressources humaines est prévue le 18 décembre 2020 pour définir les modalités du projet.

4. Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service

La santé et la sécurité au travail sont des enjeux tels qu'elles impliquent de facto une grande diversité d'intervenants. Les salariés, en premier chef, puisqu'ils attendent de la part de leur employeur de disposer de lieux de travail sûrs et sains. La filière AP a un rôle prépondérant à jouer.

Cette partie est composée de 7 actions.

4.1. Le numérique

Il s'agit de continuer la politique de diminution de l'accidentologie sportive mais aussi d'aller plus loin en modernisant le plan de prévention et en proposant des idées innovantes et dans l'ère du temps notamment grâce au numérique.

Pendant le confinement, nous avons créé un site de formation sur internet par l'intermédiaire de la plateforme **ENASIS** qui héberge également la bibliothèque du groupement formation du SDNIS. Il s'intitule « **préservation du capital physique et physiologique** ». Ce site est accessible au moyen d'identifiants internet sur smartphone, ordinateur, tablette...

L'espace collaboratif activités physiques est en cours de réalisation. Il sera composé d'un espace pour les référents sport de groupement et un espace pour les EAP. Il mettra à disposition les différents documents nécessaires pour l'encadrement des stages de la filière AP. La future procédure de gestion du matériel sera également disponible dans cet espace.

De plus l'onglet activités physiques de l'intranet du SDNIS sera également modifié et amélioré.

4.2. Humain

Le but est de sensibiliser le personnel dès la formation d'intégration sur l'importance de prendre soin de son capital physique et de l'entretenir.

Les séances de sport en caserne doivent d'une part préparer à l'opérationnel mais aussi être adaptées à l'activité opérationnelle. C'est loin d'être toujours le cas malgré ce qui est déjà en place. C'est pour cela qu'il est important de privilégier au maximum les séances encadrées et de les répertorier.

La formation EAP3 m'a permis par l'intermédiaire d'une visioconférence d'avoir une information sur les **techniques d'optimisation du potentiel**. Mon chef de groupement m'a demandé de créer un groupe de travail sur cette thématique avec notamment les spécialités **Milieus Confinés** et **Groupe de Reconnaissance et de Sauvetage** qui sont intéressées.

5. Optimiser le fonctionnement de la filière AP

Il s'agit ici de rechercher le meilleur fonctionnement possible dans tous les domaines de la filière AP tout en faisant attention aux dépenses.

Un des points importants sur lequel nous souhaitons avancer est la gestion du matériel et notamment définir une nouvelle procédure de maintenance. Plusieurs actions ont été lancées à ce sujet :

- Bascule du matériel de sport au groupement logistique.
- Une **note de service** est en cours d'élaboration et devrait sortir avant la fin de l'année 2020.
- Un logiciel pour l'**inventaire des casernes** est en cours de création à l'aide du service informatique.
- **Réfléchir sur une procédure de maintenance** du matériel qui pour l'instant reste très coûteuse du fait qu'elle soit réalisée par un prestataire extérieur et qui ne permet pas de vérifier l'ensemble du parc tous les ans.

Une autre difficulté réside dans le **logiciel de gestion des ICP**. Il est difficilement exploitable et ne permet pas d'établir des statistiques. On est obligé de faire des extractions avec un autre logiciel ce qui est extrêmement chronophage. Intégrer les ICP dans le **logiciel GEEF** simplifierait grandement la procédure pour l'ensemble des acteurs et nous permettrait d'avoir des **statistiques sur plusieurs années**. Cet outil est déjà utilisé pour la gestion des agents et des formations. Cela permettra d'avoir **les données en temps réel**, de faire **des statistiques précises individuelles et collectives** et de **rassembler les informations** sur les agents dans le même logiciel.

Nous allons voir en 3^{ème} partie l'expressions des besoins sur les plans **humain, technique, et organisationnel**.

PARTIE 3 : EXPRESSION DES BESOINS

Pour les actions dont le pôle AP ou le SSSM sont pilotes, il s'agit d'heures effectuées sur temps de travail.

De plus beaucoup d'actions sont basées sur des réunions préparatoires ou d'information et seront mises en place en caserne par les chefs et les EAP des casernes.

1. Humain

Sur le plan humain, la partie ayant un impact financier est le plan de formation. Les 7 référents sport des groupements EAP2 utiliseront leur crédit de 150h annuel qui leur est octroyé. Les référents sport des casernes ainsi que les EAP réaliseront leurs missions sur temps de garde.

1.1. Plan de formation

Le plan d'action se déroulant jusqu'en 2023, l'étude se fait sur 3 ans.

Sur le plan humain, le but est de maintenir le **nombre d'EAP1 entre 250 et 300** et le **nombre d'EAP2 à 100**. Cela permettrait d'avoir entre 2 et 3 EAP1 et presque 1 EAP2 par caserne. La difficulté est la juste répartition avec les changements d'affectation, les mutations extra départementales et les résiliations d'engagement.

3 EAP3 complètent l'effectif :

- 1 EAP3 : ancien CTZ (tuilage avec le pôle AP et nouveau CTZ)
- 1 EAP3 : gestion des formations CNFPT
- 1 EAP3 : référent sport du groupement Nord

Un avantage au SDMIS non négligeable est le **double statut** de **57 EAP1** et **28 EAP2**. Cela permet de combler des manques potentiels dans les casernes composées uniquement de SPV.

La mise en place d'une nouvelle formule de FMPA a été demandée pour diminuer le nombre de jours en formation. Les FMPA EAP vont donc passer de 2 jours tous les 3 ans à **1 jour tous les 2 ans**. Cette formule permettra de voir les membres de la filière plus régulièrement et de les maintenir impliqués (certains ne l'ont pas effectuée depuis plus de 5 ans).

L'enjeu est important en 2021 car les épreuves sportives des concours nationaux de SPP sont en train d'être modifiées. Il faudra donc former un maximum d'EAP en vue de l'organisation **du futur concours de caporal de SPP**. En raison de la pandémie, toutes les FMPA EAP ont été annulées en 2020. Un stage EAP1 a pu être maintenu avant le confinement.

De plus, l'**engagement différencié** a été mis en place au SDMIS avec des épreuves sportives adaptées en fonction des missions (SUAP ou incendie).

Nombre de formations

- **FMPA EAP**

Le besoin en FMPA pour 350 EAP (18 encadrants des FMPA formés en amont) est assez conséquent surtout qu'en raison de la pandémie le nombre de stagiaires est de 12 par session. Il est en temps normal de 18. Le calcul du coût de formation a été calculé en prenant 12 stagiaires par session sur les 3 ans. Il est donc majorant.

ANNEE	2021	2022	2023
Nombre de FMPA EAP	15	15	15

- **EAP1, EAP2, PRAP**

Nous maintenons encore 2 formations EAP1 pour 2021 en priorisant les casernes SPV qui en ont le plus besoin. À partir de 2022 nous passerons à un EAP1 par an, le but étant de maintenir un nombre d'EAP1 à peu près stable.

Pour la formation EAP2, le but est d'envoyer au moins un SP par an. La formation d'acteur PRAP est réservée prioritairement pour l'agent qui est prévu sur l'EAP2.

STAGES	2021	2022	2023
EAP1	24 stagiaires	12 stagiaires	12 stagiaires
EAP2	1 stagiaires	1 stagiaire	1 stagiaire
EAP3	0	0	0
Module acteur PRAP	1	1	1

Le coût estimatif du plan de formation

- **FMPA EAP** : moyenne de 6 SPV par FMPA

Repas à 9 €	Rémunération d'un encadrant à 160 €	Stagiaires SPV (Indemnité sous-officier à 9.6 €)	Stagiaires SPP Heures de travail
14 par jour	2	6x8h à 100%	6x8h
126 €	320 €	6x76.8 € soit 460.80 €	48h de temps de garde en moins

→ Ce qui fait approximativement pour une FMPA : **906.80 €**

- **EAP1** : sur 2021, 8 SPV sont inscrits par formation

Repas à 9€	Rémunération d'un encadrant à 160€	Stagiaires SPV (Indemnité sous-officier à 9.6€)	Stagiaires SPP Heures de travail
14 par jour	2	8x40h à 100%	4* 40h
630 €	1600 €	8x384 € soit 3072 €	160 h de garde en moins

→ Ce qui fait approximativement pour une formation EAP1 : **5302 €**

- **EAP2 et PRAP** : les stages EAP2 et PRAP sont financés par le CNFPT.

PLAN DE FORMATION SUR 3 ANS		
STAGES	Coût total	Heures SPP
FMPA EAP	906.8x45 = 40806 €	2160 h
EAP1	5302x4 = 21208 €	640 h
EAP2	Cotisation SDMIS au CNFPT	240 h
EAP PRAP	Cotisation SDMIS au CNFPT	48 h
TOTAL	62014 €	3088 h

→ Sur 3 ans le coût du plan de formation revient donc à **62014 €** et **3088 h** de temps de formation pour les SPP.

Sur 1 an, cela fait une moyenne de **20671 €** et **1029 h** de temps de formation soit un équivalent temps plein de **0.64**.

1.2. Projet de mise en place de l'Activité Physique Adaptée

L'activité physique adaptée est un nouveau projet. L'objectif est de faire un test sur quelques personnes intéressées, PATS, SPP ou SPV.

Il n'y aura pas de coût supplémentaire pour ce projet car les séances proposées se feront en caserne avec le matériel à disposition. Les heures seront décomptées de son temps de travail. L'objectif serait de lui allouer pour commencer **300 h** soit **0.19 équivalent temps plein**.

1.3. Les techniques d'optimisation du potentiel

Concernant cette action, tout est encore à réaliser. Un groupe de travail sera constitué sur le premier trimestre 2021 pour commencer à réfléchir sur l'opportunité de les mettre en place. Le but est de commencer par initier 3 SPP à la préparation mentale au SDIS de Seine et Marne qui organise des formations de 3 jours en 2021.

2. Technique

La partie technique prend en compte le matériel de sport, le numérique.

2.1. Le matériel de sport

2.1.1. Les marchés

Il existe 2 marchés qui concernent le matériel de sport. Ils s'achèvent fin 2021. Un appel d'offre sera donc réalisé l'année prochaine pour les années 2022 à 2025. La somme allouée pour les prochains marchés est pour le moment inconnue.

- 1 lot petit matériel (**budget fonctionnement**) : bandes élastiques, matériel de proprioception, tapis, chasubles...
- 1 lot gros matériel et maintenance (**budget investissement**) : structures de musculation, cages, tapis de tapis, vélos...

	2020		2021	
	Prévisionnel	Dépensé	Prévisionnel	Dépensé
Investissement	100000 €	78000 €	100000 €	
Fonctionnement	40000 €	42000 €	40000 €	
Maintenance	25000 €	29000 €	35000 €	

Un projet de modification des salles de sport a été lancé cette année et a pour objectif de modifier progressivement les équipements sportifs. Il répond à **l'action 5.4 optimiser les équipements sportifs en se concentrant sur la préservation du capital physique**. Il vise notamment à retirer progressivement les appareils de musculation à isolation quand ceux-ci seront amortis (10 ans).

2.1.2. Note de service sur l'organisation de la filière et la gestion du matériel

Cette démarche s'inscrit dans une politique de prévention des risques liés à l'activité physique et de développement du potentiel opérationnel du sapeur-pompier, afin :

- De limiter l'accidentologie opérationnelle et sportive,
- D'assurer le maintien du capital santé du sapeur-pompier, tout au long de son activité,
- D'appliquer le règlement intérieur du SDMIS qui rend l'activité physique obligatoire,
- De permettre la préparation aux épreuves sportives (cross, challenges, ...) et l'organisation aux tests d'engagements.

Quand elle sera validée, elle permettra notamment :

- Les commandes de matériel directement par le circuit logistique comme tout autre matériel.
- Préparer les commissions de réforme pour le matériel à retirer des casernes.
- Baisser les coûts de maintenance.

Pour cela, le pôle AP a travaillé en relation avec le groupement logistique. **Des codes** ont été définis pour chaque matériel pour que les casernes puissent commander sur la plateforme gimaweb. De plus, les casernes ont été classées par catégorie.

Pour exemple, voici une partie du petit matériel qui peut être commandée.

Sous Famille	Désignation	Ref Gima Web	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Gymnastique	Body weight 2kg	11G20001	1	1	1	0
Gymnastique	Anneaux de Gymnastique	11G00001	1	1	1	0
Gymnastique	bande élastique extra-fort	11G20002	1	1	1	0
Gymnastique	bande élastique fort	11G20003	2	2	4	0
Gymnastique	bande élastique medium	11G20004	4	6	8	2
Gymnastique	bande élastique souple	11G20005	8	10	12	4
Gymnastique	Body weight 0,5 g	11G20007	1	1	1	0
Gymnastique	Body weight 1kg	11G20009	1	1	1	0
Gymnastique	Body weight 1,5kg	11G20008	1	1	1	0
Gymnastique	bosu balance trainer	11G20010	1	1	2	1
Gymnastique	corde à sauter en acier gainé	11G20011	2	4	6	0
Gymnastique	corde à sauter scolaire	11G20012	0	0	0	20
Gymnastique	Espalier	11G00003	1	2	3	0
Gymnastique	gymball 65 cm	11G20013	1	2	2	1
Gymnastique	gymball 75cm	11G20014	1	2	2	1
Gymnastique	gymball 85 cm	11G20015	1	2	2	1
Gymnastique	Matelas de gymnastique	11G00004	1	1	1	0
Gymnastique	mini bande élastique extra-fort	11G20016	2	2	2	2
Gymnastique	mini bande élastique medium	11G20017	2	2	2	2
Gymnastique	mini bande élastique souple	11G20018	2	2	2	2
Gymnastique	Natte de gymnastique	11G00005	4	6	8	10
Gymnastique	planche ronde de proprioception	11G10001	1	1	0	1

Gymnastique	planche ronde d'équilibre et de proprioception	11G10002	0	0	2	0
Gymnastique	porte natte mural	11G00008	1	1	2	0
Gymnastique	push bars	11G20019	1	1	2	0
Gymnastique	Rouleau de massage	11G30002	2	2	2	2
Gymnastique	Steps	11G20020	2	4	6	4
Gymnastique	Tapis de gymnastique 200x100	11G00006	1	2	3	1
Gymnastique	Tapis de gymnastique 200x100 à scratch	11G00007	0	0	4	0
Gymnastique	training roll ball	11G20021	1	1	2	0
Matériel d'entraînement	cerceau bleu	11E00001	3	3	3	3
Matériel d'entraînement	cerceau jaune	11E00002	3	3	3	3
Matériel d'entraînement	cerceau rouge	11E00003	3	3	3	3
Matériel d'entraînement	cerceau vert	11E00004	3	3	3	3
Matériel d'entraînement	Chasuble bleu	11E00005	10	10	10	10
Matériel d'entraînement	Chasuble jaune	11E00006	10	10	10	10
Matériel d'entraînement	Chasuble rouge	11E00007	10	10	10	10
Matériel d'entraînement	Chasuble vert	11E00008	10	10	10	10

Classement des catégories en fonction du personnel :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
< 50	Entre 50 et 100	>100 ou garde postée	Sections JSP

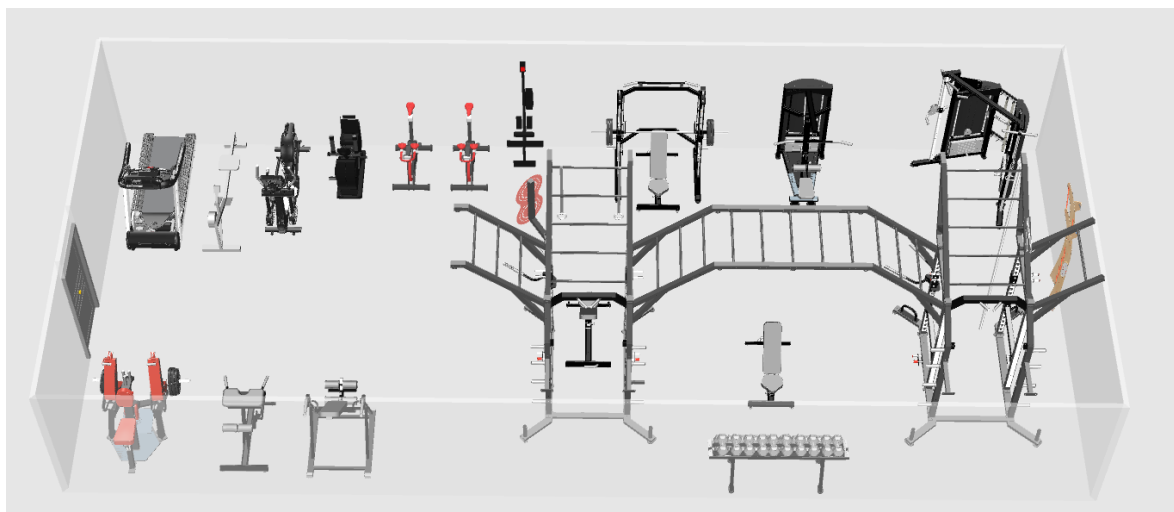
Ce classement permet de quantifier le petit matériel à commander annuellement.

Classement des catégories en fonction de la surface de la salle de sport :

Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
De 15 m ² à 30 m ² ou hall de départ	Entre 30 et 50 m ²	Entre 50 et 100 m ²	100 m ² et plus (2 options)

Ce classement permet de définir le gros matériel et l'aménagement possible. Il se fait en fonction de la surface de la salle de sport.

Pour exemple, voici l'aménagement possible des casernes de catégorie 4 :



—————> **Ce projet n'a pas eu d'impact financier sur le budget du SDMIS. Ce travail a été réalisé sur temps de travail.**

L'objectif est également de faire réaliser **la maintenance du matériel** par le **groupe logistique**. Cela permettra de faire des économies importantes. Les visites de maintenance par une société extérieure coûtent **480 € par caserne** ; à cela s'ajoute le prix des pièces détachées. De plus le budget alloué ne permet pas de faire vérifier l'ensemble du parc du SDMIS.

Les chefs du groupement formation et du groupement logistique doivent se rencontrer pour définir les modalités.

2.2. Le numérique

Cette partie concerne :

- La création du site **Préservation du capital physique et physiologique** sur la plateforme ENASIS.
- La mise à disposition de **l'espace collaboratif**.
- **L'intégration des ICP** dans le logiciel GEEF
- La mise en place d'un **outil informatique pour l'inventaire des matériels sportifs** des casernes : cet outil est déjà en place pour les formations. Le module ICP existe déjà et doit simplement être activé pour fonctionner.

Tout a été, est, ou sera réalisé par le pôle AP sur temps de travail. Les différentes plateformes sont déjà à disposition du SDMIS.

—————> **Pas de coût supplémentaire pour le service.**

2.3. L'application Activity Lab

L'objectif serait de former 12 EAP (2 ou 3) répartis sur l'ensemble du département et de la métropole. Cela demanderait la création d'une formation par le prestataire.

SESSIONS	2021	2022	2023
Formation	1	0	0
1 FMPA	0	1	1
Coût	1500 €	1500 €	1500 €
Heures SPP	12x8h=96 h	12x8h=96 h	12x8h=96 h

→ Soit pour le plan d'action **4500 €** et **288 h** de formation

Bilan du plan d'action (budget et temps de travail)

	Coût	Nombre d'heures de garde en moins	Temps de travail
Plan de formation	62014 €	3088 h	X
Logiciel Activity Lab	4500 €	288 h	X
Matériel (déjà prévu dans le marché en cours)	324000 €		X
Missions référents sport de groupements		7x150 h/an max Soit 3150 h max sur 3 ans	
Missions pôle AP			X
Missions SSSM			X
Missions chefs et référents EAP de casernes ou autre			X
TOTAL	390514 €	6526 h max	

3. Organisationnel

Rétro planning pour le plan d'action : voir ANNEXE 7

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
2020			Binômage officier/EAP	Création du site préservation du capital physique et physiologique		Réalisation de tutos	Projet de note de service sur la gestion du matériel		Projet de note de service sur la gestion du matériel	Création des espaces collaboratifs EAP et référents sport de groupement		-Réunion pour projet activité physique adaptée -Bilan ICP -Création de tutos
										Document de préparation physique envoyé aux futur SPP	Présentation des ICP dans GEEF par prestataire	
2021	-Diffusion note de service sur la gestion du matériel -Inventaire des matériels informatisé	Explication note de service et nouvel inventaire aux référents EAP	-Stage EAP1 -Réunion groupe de travail sur les TOP	-Point avec SSSM -Réalisation de tutos	Réaliser une enquête sur l'utilisation du matériel dans les casernes	- Point avec SSSM -Fiche de liaison -Réunion avec les chefs de centre	-Organisation concours de caporal SPP -Suivi et analyse des rechutes		- Stage EAP1 -Formation préparation mentale au SDIS 77 -Organisation du concours de caporal de SPP	15 sessions FMPP (1 jour tous les 2 ans) - Création des commissions par caserne -Début de la phase d'essai de l'activité physique adaptée -Réalisation de programmes sportifs -Rédaction du règlement de la spécialité -Organisation du concours de caporal SPP		
	-Suivi formation d'intégration des SPP -Inciter à la réalisation d'une séance de sport encadrée à chaque garde					Formation activity Lab						-Bilan ICP -Point avec SSSM
2022	-Point avec SSSM -Réflexion sur les ICP	Programme sportif adapté (médecin du sport SPV)			FMPP Activity Lab	Point avec SSSM	-Suivi et analyse des rechutes		Stage EAP1	15 sessions FMPP (1 jour tous les 2 ans)		
	-Suivi formation d'intégration des SPP -Organisation du concours de caporal SPP -Intégration des ICP dans GEEF											-Suivi et analyse des rechutes -Bilan ICP Point avec SSSM
2023	Point avec SSSM				FMPP Activity Lab	Point avec SSSM	-Suivi et analyse des rechutes		Stage EAP1	15 sessions FMPP (1 jour tous les 2 ans)		
	Suivi formation d'intégration des SPP											-Bilan ICP -Point avec SSSM

Pilote pôle ou filière AP Pilote SSSM Autre

CONCLUSION

Le plan d'actions AP 2020-2023 a pour but de répondre à la démarche EFQM dans laquelle le SDMIS s'est engagé et de donner la ligne directrice pour la filière Activités Physiques sur les 3 prochaines années grâce à 5 objectifs :

- Dynamiser le réseau EAP,
- Atteindre 95% de réalisation des ICP,
- Améliorer la prise en compte des agents en reprise d'activité et des agents en difficulté physique,
- Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service,
- Optimiser le fonctionnement de la filière.

Ce dossier permet de dresser un état des lieux sur la filière AP au SDMIS. Il montre le travail réalisé auparavant mais aussi ce sur quoi nous devons encore progresser.

Depuis la mise en place du plan de prévention en 2014 qui avait été une avancée importante pour la filière, il n'y a pas eu de réel bilan effectué, ni de mise à jour. De plus au fil des années, on se rend compte qu'il n'est pas appliqué dans toutes les casernes.

Pour atteindre les objectifs fixés, il faudra une étroite collaboration entre le GMS, le SSSM et le pôle AP.

Mais il reste encore plusieurs inconnues pour mener à bien ce projet. Tout d'abord, la gouvernance du SDMIS vient de changer. Le nouveau conseil d'administration est en cours d'installation. De plus, le directeur partira en 2022. Et enfin un nouveau médecin-chef arrivera en janvier 2021.

Ce plan d'action n'est pas arrêté : il sera important de faire des points d'étape réguliers pour éventuellement adapter, décaler ou modifier les actions.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Organigramme du SDMIS

ANNEXE 2 : Répartition des EAP par groupement

ANNEXE 3 : Organigramme du bureau

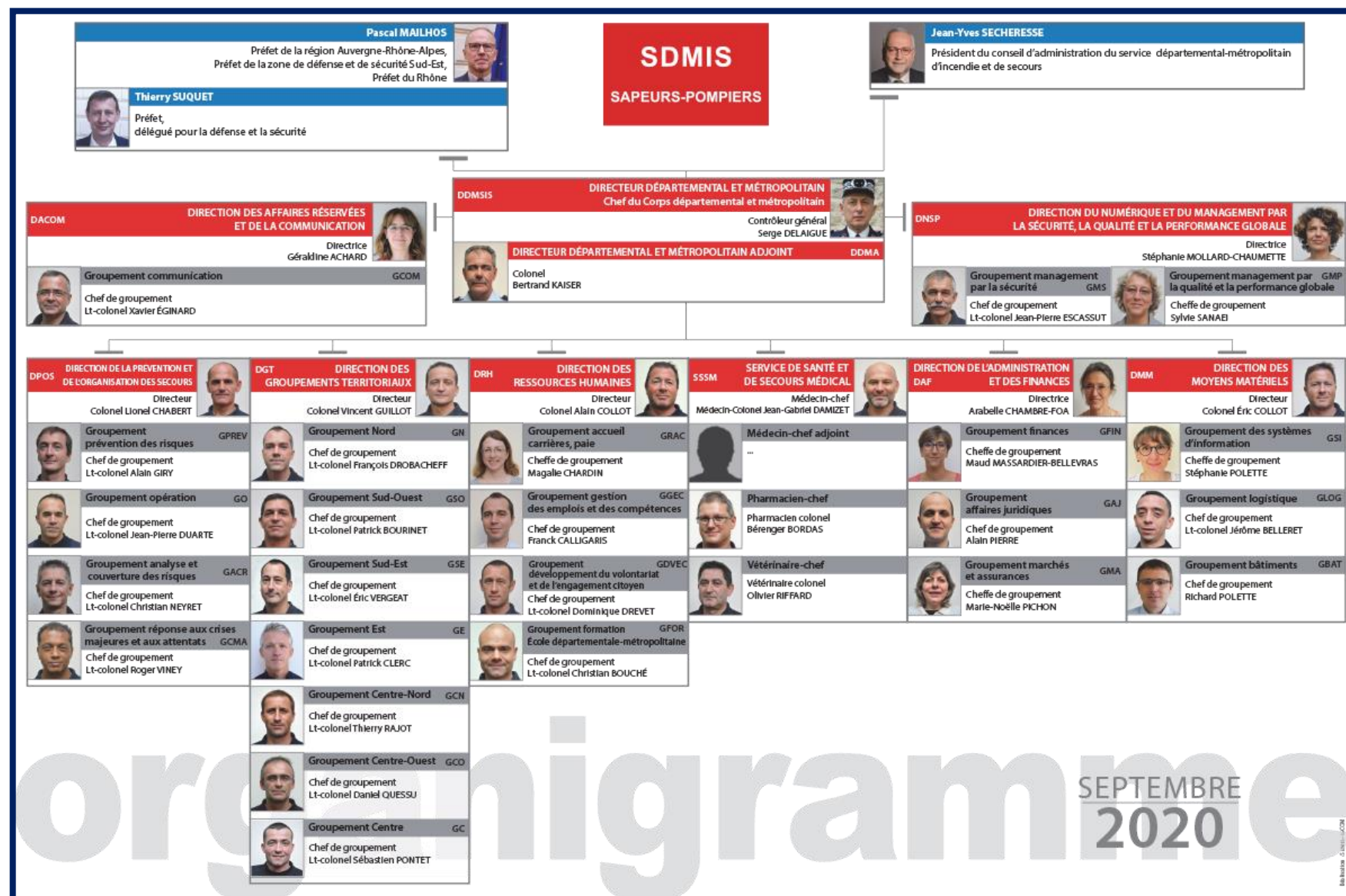
ANNEXE 4 : Fiche de poste référent EAP de groupement

ANNEXE 5 : Plan de prévention par les activités physiques

ANNEXE 6 : Organigramme du SSSM

ANNEXE 7 : Plan d'actions AP SDMIS 2020-2023

ANNEXE 1 : Organigramme du SDMIS



ANNEXE 2 : Répartition des EAP par groupement

		SPP			SPV	
		EAP 1	EAP 2	EAP 3	EAP 1	EAP 2
TOTAL						
GPT CENTRE	40	26	14			
GPT CENTRE NORD	27	10	9		8	
GPT CENTRE OUEST	38	21	13		4	
GPT EST	58	33	12		13	
GPT NORD	42	2	10	2	28	
GPT SUD EST	81	25	25	1	29	1
GPT SUD OUEST	50	8	5		37	
GFOR	24	15	9			
GLOG	2	1	1			
SSSM	2	1	1			
GOCS	4	2	2			
	368	144	101	3	119	1

ANNEXE 3 : Bureau mise en œuvre des formations

Bureau mise en œuvre des formations SUAP/SR/IUV – jeunesse et activités physiques

.....
Chef de bureau :

Commandant Amélie GENIN
(Chef de projet utilisateur numérique)

.....
Secrétariat : Elisabeth DUMONT



Pôle SUAP/SR/IUV :

Cne Frédéric CHAPELLE (*adjoint au chef de bureau et chef de pôle*)

Lt 1^{ère} cl. Christophe CATHAUD

Adj/C Yannick DALOUX

Adj Cédric CHANEAC

Adj/C Cyril PARADIS

Pôle jeunesse et développement du citoyen :

Lt 1^{ère} cl. Philippe RENOUD (*chef de pôle*)

Sgt/C Simon LEVESQUE

Sgt/C Daniel ROSIQUE (01/09/2020) (*cf. pôle planification des formateurs*)

Pôle activités physiques :

Lt h.cl. Jérôme LABROSSE (*chef de pôle*)

Sgt/C Emeric NIKOLAUS (01/09/2020)

Sgt/C Thierry CIMALA

ANNEXE 4 : Fiche de poste référent EAP de groupement

NIVEAU DE COMPETENCES

- Être EAP2 ou EAP3

DEFINITION DU CADRE D'EMPLOI ET D'ACTIVITE

Le cadre réglementaire du Référent est défini par l'arrêté du 06 décembre 2013, relatif à l'encadrement des activités physiques chez les sapeurs-pompiers (EAP).

Placé sous la responsabilité du conseiller technique Départemental-Métropolitain (CTDM), **le référent groupement est chargé :**

- D'être le référent des activités physiques d'un groupement, en collaboration avec le chef de groupement, le CTDM, le SSSM et les chefs de CIS ;
- D'être le relais dans la mise en œuvre et le respect de la politique des activités physiques du SDMIS (note du DDMSIS) et du « plan de prévention par l'activité physique » ;
- D'encadrer les éducateurs des activités physiques de son secteur et d'accompagner leur professionnalisation ;
- D'assister les éducateurs dans le suivi de la condition physique des sapeurs-pompiers (Indicateurs de la Condition Physique) ;
- D'assurer le suivi des ICP de son groupement en tenant à jour un tableau d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- D'analyser les accidents de sports avec arrêt dans son groupement ;
- De suivre l'accompagnement par un EAP2 des SP en difficulté physique en renseignant un tableau d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs ;
- D'inventorier les matériels et équipements dans les centres et en assurer le suivi, en lien avec les éducateurs et opérateurs ;
- De rendre compte régulièrement à sa hiérarchie ;
- De participer à des réunions et/ou groupes de travail départementaux en tant que référent de groupement à la demande et en relation avec le CTDM et d'autres services du SDMIS (SSSM, DRH, GFOR, GAIHS, etc.) ;
- De participer à l'encadrement des épreuves sportives officielles (Challenge de la Qualité, Cross, BNJSP) et à l'organisation de ces manifestations lorsqu'elles se déroulent sur son secteur.
- De participer aux épreuves sportives de recrutement de SPP avec la fonction de chef d'atelier
- D'encadrer au minimum une formation EAP par an au SDMIS.

CONDITIONS D'EXERCICE

Pour exercer ces missions, le conseiller doit :

- Être titulaire du diplôme EAP 2 ou EAP 3
- Être inscrit sur la liste annuelle Départementale-Métropolitaine d'encadrement des activités physiques (EAP).
- Planifier du temps de travail dédié à l'organisation de l'activité physique sur son secteur et, si besoin, déléguer une partie de ces heures à un EAP2 de son groupement, en respect de la note de service annuelle sur « les Modalités de mises à disposition de formateurs dans le cadre de la formation départementale ».
- Correspondre au cadre d'emploi défini

ANNEXE 5 : Plan de prévention par les activités physiques

LYON, LE 19 septembre 2014
NOS RÉF. DD/ES/2014-09-157
CONTACT Lieutenant-colonel Dominique DREVET
Chef du groupement formation
TÉLÉPHONE 04 72 65 13 95
TÉLÉCOPIE 04 72 65 13 77
P.J. 3

NOTE DE SERVICE N° 2014-069 **(diffusion complète)**

Mise en œuvre d'un plan de prévention par les activités physiques au SDIS 69

Le sapeur-pompier est l'acteur principal de son maintien en bonne condition physique pour pouvoir réaliser toutes ses missions opérationnelles et pour rester en bonne santé durablement sans se blesser.

Afin de préserver cette capacité opérationnelle et le maintien d'une bonne condition physique tout au long de la carrière des sapeurs-pompiers, le SDIS du Rhône met en place un plan de prévention par les activités physiques.

Conformément aux préconisations présentées par le Fond National de Prévention et aux conclusions du groupe de travail « accidentologie sportive » du SDIS, différentes actions sont applicables dès parution de cette note.

1. Actions sur les indicateurs de condition physique (ICP) :

L'intégration des ICP est utilisée comme outil de prévention pour mesurer, maintenir et améliorer sa condition physique.

L'évaluation de la condition physique des sapeurs-pompiers grâce aux ICP permet au SSSM et à la filière encadrement des activités physiques (EAP) de réaliser une démarche de prévention globale mais également au sapeur-pompier et à sa hiérarchie de mieux évaluer sa condition physique :

- Réalisation obligatoire des ICP pour l'ensemble des sapeurs-pompiers au moins une fois par an.
- Accompagnement par la filière EAP des agents ayant une performance cotée N°1 aux barèmes des ICP (en annexes), en proposant un programme d'entraînement personnalisé.
- Interprétation par le SSSM des résultats des ICP des agents lors de la visite de maintien en activité.

- Diffusion de fiches d'entraînement individuel pour progresser aux ICP (*support pédagogique : Intranet – Formation – sports – comment progresser aux ICP*).
- Saisie des résultats dans INFOGARDE par le chef de caserne et/ou l'EAP dès réalisation des ICP (*accès : Intranet – points métiers – Infogarde – Connexion – Formation – gérer les agents et les ICP*).
- Pilotage et suivi des ICP par le groupement formation.

2. Actions curatives et préventives des entorses :

- Mise en place de séances de prévention des entorses (proprioception) avec du matériel spécifique et des vidéos consultables sur *SPIRAL* (*Support pédagogique : Intranet – SPIRAL – Spécialités – EAP – proprioception*).
- Accompagnement par la filière EAP des sapeurs-pompiers victimes d'entorse, sous préconisation du SSSM et/ou de la hiérarchie lors de la reprise d'activité par des entraînements personnalisés.
- Suivi du retour post traumatique par le SSSM, le chef de caserne et le référent des activités physiques du groupement grâce au compte-rendu mensuel de l'EAP en charge de l'accompagnement.

3. Actions de prévention et adaptation des infrastructures et du matériel :

La qualité du sol et le port de chaussures adaptées limitent l'apparition de lésions physiques fréquentes et graves :

- Choix des lieux de pratique des séances en fonction de l'activité. Utilisation de lieux de pratiques adaptés (revêtement du sol).
- Adaptation des chaussures en fonction des pratiques : Fiche prévention (*Accès : Intranet – Formation – Activités physiques – fiche prévention N° 14*).
- Entretien et contrôle périodique des agrès fixes.

4. Actions sur les séances d'activités physiques animées par la filière EAP et encadrées par la hiérarchie :

Une séance d'activité doit être conjointement, animée par un membre de la filière EAP et encadrée par un représentant de la hiérarchie de la caserne.

- Animation :
 - Les séances d'activité physique doivent être animées, chaque fois que possible, par un membre de la filière EAP. Il dispose d'une formation lui permettant d'apporter son expertise dans ce domaine.
 - Dans les casernes en garde postée, 2 séances par semaine seront programmées.

- Encadrement : implication du supérieur hiérarchique :
 - Le sous-officier de garde ou l'officier de garde ou le chef de caserne (ou son représentant) encadre la séance d'activité physique, il est le garant de la bonne réalisation des séances et de l'activité physique du centre.
- Durée :
 - 10 minutes minimum d'échauffement (*support pédagogique : Intranet – Formation – Activités physiques – fiche prévention N° 12*),
 - 60 minutes maximum de corps de séances,
 - 10 minutes minimum de retour au calme.
- Intensité :
 - Elle est mesurée et modérée pour ne pas impacter les capacités énergétiques du sapeur-pompier nécessaires pour les opérations de secours.
- Traçabilité :
 - L'EAP et/ou le supérieur hiérarchique ou un responsable désigné par le chef de caserne consignent sur INFOGARDE les informations sur la séance d'activité physique de la garde (*accès : Intranet – points métiers – Infogarde – Connexion – Formation – saisies des actions de formation – ajouter une action réalisée – catégorie APS*) :
 - Intitulé de la séance
 - Durée de la séance
 - Présence de l'EAP
 - Présence du supérieur hiérarchique
 - Présence des agents
 - Accident du travail (dans la rubrique Observation)
 - Problèmes rencontrés
 - Ces renseignements sont collectés trimestriellement, quantifiés et analysés par le référent des activités physiques de chaque groupement territorial.

5. Actions sur les séances d'activités physiques non animées par un membre de la filière EAP :

- Encadrement de la séance :
 - Par le sous/officier de garde, ou l'officier de garde, ou le chef de caserne, ou une personne désignée. Il fait respecter les règles de sécurité, de durée, d'intensité et d'engagement des sapeurs-pompiers.
 - En l'absence cumulée de la hiérarchie et de l'EAP, la séance de sport collectif éventuellement prévue au programme sera remplacée par une séance d'activité physique individuelle (cardio training, musculation, préparation physique généralisée).
- Respect des préconisations citées dans le chapitre précédent, durée et intensité.
- Mise à disposition sur l'intranet et sur SPIRAL de fiches de séances :
 - Entraînement individuel (*support pédagogique : Intranet – Formation – sports*) :
 - Prévention santé :

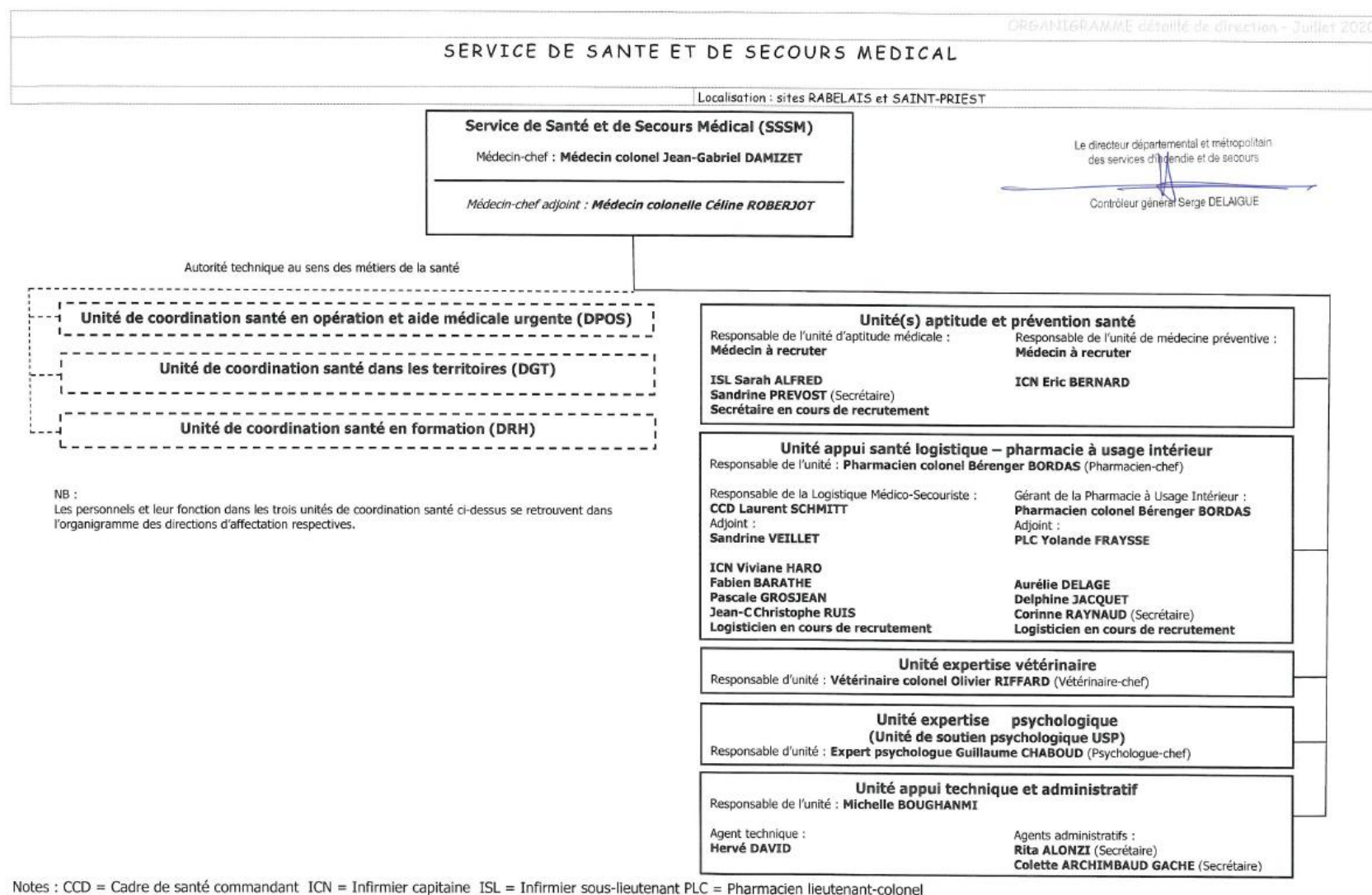
- Séances d'entraînement :
 - Comment progresser aux ICP
 - Natation
 - Rameur
 - Cross
 - Préparation physique généralisée
 - Renforcement musculaire
 - Développement de la vitesse maximale aérobie (VMA)
- Gestes et postures en musculation (*support pédagogique : Intranet – gestes et postures – APS*).
- Proprioception (*support pédagogique : Intranet – SPIRAL – Spécialités – EAP – proprioception*).

Une remontée d'information au GFOR devra intervenir pour toutes difficultés de mise en œuvre de cette note.

Le bureau de l'activité physique du GFOR assurera un suivi et une analyse des actions préconisées et publiera un bilan annuel.

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental

ANNEXE 6 : Organigramme du SSSM



ANNEXE 7 : Plan d'actions AP 2020-2023

OBJECTIFS	ACTIONS	PILOTE(S)	NIVEAU	ECHEANCES
1/ Dynamiser le réseau EAP	1. Maintenir l'effectif et mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière	Pôle AP	1	2021
	2. Création de commissions par caserne : ICP/matériel/retour AM-AT de plus de 21 jours	Référent sport caserne	0	2021
	3. Écrire le règlement de la spécialité	Pôle AP	0	2021
	4. Réaliser la procédure de sélection des agents pour les stages EAP2	Référent sport groupement	0	2021
	5. Afficher les EAP et les séances programmées sur les feuilles de garde	Chef de centre	2	2021
	6. Changement de formule de FMPPA et obligation de la réaliser	Pôle AP	2	2021
	7. Renforcer la participation au cross départemental et au challenge de la qualité	Pôle AP	1	2021
2/ Atteindre 95% de réalisation des ICP	1. Sensibiliser le personnel et les chefs de centre	Pôle AP	1	2021
	2. Créer un binôme officier/EAP pour les référents sport de groupement	Pôle AP	3	2020
	3. Réfléchir sur de nouveaux ICP	Pôle AP	0	2022
	4. Proposer une alternative au Luc Léger	Pôle AP	0	2022
	5. Analyser les résultats	SSSM	0	2022
3/ Améliorer la prise en compte des agents en reprise d'activité et des agents en difficulté physique	1. Remontée d'information par le SSSM au pôle AP pour les AM/AT de plus de 21 jours	SSSM	0	2021
	2. Réaliser des programmes d'1 mois en fonction des blessures pour le retour en opérationnel	EAP2	1	2021
	3. Création d'une fiche de liaison SSSM /EAP /chef de centre/RH	SSSM	0	2021
	4. Réaliser le suivi et analyser les rechutes	SSSM	0	2022
	5. Proposer un programme sportif en fonction de la difficulté de l'agent	SSSM	0	2022
	6. Proposer une préparation physique pour passer d'équipier SUAP à INCENDIE	Pôle AP	0	2022
	7. Mise en place progressive de l'activité physique adaptée par un spécialiste	EAP2 licence APA-S	0	2023
	8. Porter une attention renforcée concernant les seuils critiques (rédiger une procédure)	Pôle AP	1	2021
4/ Agir selon les règles relatives à la santé, sécurité et qualité de vie en service	1. Continuer la politique de diminution de l'accidentologie sportive (plan de prévention)	Pôle AP	3	2020
	2. Réaliser des tutos pour l'utilisation des nouveaux matériels	Pôle AP	2	2021
	3. Création du site préservation du capital physique et physiologique et de l'espace collaboratif	Pôle AP	3	2021
	4. Sensibiliser les agents dès la formation d'intégration	Pôle AP	2	2021
	5. Adapter l'activité physique en fonction de l'opérationnel (mission/garde)	EAP2	2	2020
	6. Inciter à la réalisation d'une séance par un EAP à chaque garde et assurer un suivi individuel	Chef de centre	2	2021
	7. Analyser la possibilité d'une formation sur les techniques d'optimisation du potentiel	Groupe de travail	0	2021
5/ Optimiser le fonctionnement de la filière	1. Améliorer la gestion du matériel	Pôle AP	2	2021
	2. Optimiser les équipements sportifs en se concentrant sur la préservation du capital physique	Pôle AP	2	2022
	3. Création de tutos pour l'entretien régulier du matériel	Pôle AP	2	2021
	4. Réaliser une enquête sur l'utilisation du matériel dans les casernes	Pôle AP	0	2021
	5. Assurer un meilleur suivi des ICP en les intégrant dans le logiciel GEEF	Pôle AP	1	2022
	6. Développer la communication de la filière AP (réseau sociaux, page intranet...)	Pôle AP	1	2022
	7. Travailler en collaboration avec le Groupement Management par la Sécurité	Pôle AP	1	2021

NIVEAU 0 : action non engagée
NIVEAU 1 : action engagée (≤50%)
NIVEAU 2 : action avancée (≥50%)
NIVEAU 3 : action réalisée ou opérationnelle